

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Séance du 17 décembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 67, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h16

Etaient présents à la CCI (avec vote électronique): Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'au rapport n°14), Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. René BLAISON **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE (jusqu'au rapport n°12) **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD (à partir du rapport n°3) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **La Chevillotte** : M. Roger BOROVIK **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport n°12) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN représenté par son suppléant M. Dominique LHOMME **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD (à partir du rapport n°7) **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visio-conférence (avec vote électronique): **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : M. Nicolas BODIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU (à partir du rapport n°9) **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : M. Jean SIMONDON (jusqu'au rapport n°21) **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport n°9) **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Etaient présents en visio-conférence (sans vote électronique): **Besançon** : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Maxime PIGNARD, Mme Juliette SORLIN, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieilleil** : M. Philippe PERNOT **Noironte** : M. Claude MAIRE **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Vieilleil** : M. Franck RACLOT

Secrétaire de séance :

M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

A. BENEDETTO à H. ALEM, K. BERTAGNOLI à E. AEBISCHER, P. BILLEREY à G. SPICHER, F. BRAUCHLI à F. BOUSSO, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à E. LAFARGE, J. CHETTOUH à F. BAEHR, B. CYPRIANI à A. POULIN, L. GAGLIOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. TERZO, V. HALLER à F. PRESSE, D. HUGUET à A. POULIN, M. LAMBERT à G. BAILLY, C. MICHEL à S. COUDRY, MT. MICHEL à N. SOURISSEAU, M. PIGNARD à L. FAGAUT, JH. ROUX à Y. POUJET, J. SORLIN à A. GHEZALI, C. VARET à PC. HENRY (à partir du n°15) S. WANLIN à M. ZEHAF, C. WERTHE à L. MULOT, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, R. VIENET à L. ALLAIN, C. BOTTERON à M. FELT, M. LEOTARD à F. BAILLY, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à G. GAVIGNET, P. PERNOT à M. JASSEY, B. LOUIS à F. TAILLARD, D. GAUTHEROT à L. MULOT, JM. BOUSSET à P. AYACHE (à partir du rapport n°10), N. DUSSAUCY à H. BERMOND, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE, F. RACLOT à JC. CONTINI

Commune de Miserey-Salines - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°3 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Vice-Président

Commission : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Résumé :

Dans le cadre de sa compétence PLUi, Grand Besançon Métropole conduit les procédures de modifications simplifiées des documents d'urbanisme en vigueur dans les communes du territoire. Le présent rapport expose l'objet et les modalités de mise à disposition du dossier au public dans le cadre de la modification simplifiée n° 3 du PLU de Miserey-Salines.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 151-1 et suivants, L. 153-36 et suivants, et L. 153-45 à L. 153-48 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Miserey-Salines, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 30 janvier 2008 ;

Vu l'arrêté communautaire n°URB.20.08.A11 du 2 décembre 2020 par lequel la Présidente engage la procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Miserey-Salines ;

Considérant que la Commune de Miserey-Salines a sollicité GBM pour supprimer l'emplacement réservé n°1 qui prévoyait les emprises nécessaires à l'aménagement et à l'élargissement de la RN 57 dans la mesure où l'État, bénéficiaire de cet emplacement réservé, lui a indiqué que le projet, sur le volet foncier, était désormais clos et que l'emplacement réservé n'était plus nécessaire ;

Considérant que la Commune de Miserey-Salines a également sollicité GBM pour supprimer l'emplacement réservé n°8 qui prévoyait l'élargissement et le prolongement de la rue Saint-Étienne dans la mesure où ce projet n'est plus considéré comme utile, ce qui a été confirmé par les services de GBM, collectivité désormais compétente en matière de voirie ;

Considérant que Madame la Présidente de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole peut recourir à la procédure de modification simplifiée prévue aux articles L. 153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme, dans la mesure où les modifications envisagées ne sont pas de nature à :

- majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application des règles du plan ;
- diminuer les possibilités de construire ;
- réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

La procédure de modification simplifiée se déroule sur les mêmes bases que la modification de droit commun, l'étape de l'enquête publique étant supprimée au profit d'une mise à disposition du public dont le conseil communautaire définit les modalités.

Objet de la modification simplifiée n°3 du PLU de Miserey-Salines :

La mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Nancray est engagée en vue de :

- supprimer l'emplacement réservé n°1, qui prévoit l'élargissement et la rectification de la RN 57 et dont le bénéficiaire est l'Etat ;
- supprimer l'emplacement réservé n°8, qui prévoit l'élargissement et le prolongement de la rue Saint-Étienne et dont le bénéficiaire est la Commune (substituée par GBM depuis le transfert de la compétence voirie).

Le dossier tenu à la disposition du public comprendra :

- la mention des textes qui régissent la procédure ;
 - les documents règlementaires nécessaires à la procédure ;
 - le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées (PPA) ;
 - le projet de modification simplifiée n°3 du PLU ;
 - un registre destiné à recueillir les observations du public pendant la mise à disposition.
- Il est proposé que les modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de Miserey-Salines au public soient les suivantes :

- mise à disposition du dossier au public en Mairie de Miserey-Salines, aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- mise à disposition du dossier au public à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, 2 rue Mégevand à Besançon, aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- mise à disposition électronique du dossier au public par l'intermédiaire du site www.registre-dematerialise.fr/ auquel Grand Besançon Métropole a habituellement recours pour la mise en ligne de ces documents ;
- mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations du public en Mairie de Miserey-Salines, aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations du public à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, 2 rue Mégevand à Besançon aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- possibilité, pour le public, de déposer ses observations directement en ligne par l'intermédiaire du site www.registre-dematerialise.fr ou en utilisant une adresse mail dédiée ;
- information du public sur la procédure et sur la mise à disposition du dossier assurée par voie de presse 8 jours avant la mise à disposition effective du dossier au public (Est Républicain, Terre des Chez Nous, journal d'information municipal...), ainsi que par un affichage en Mairie de Miserey-Salines, à Grand Besançon Métropole, et sur le site www.registre-dematerialise.fr.

A l'issue de la procédure de mise à disposition, Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole en présentera le bilan devant le Conseil communautaire qui en délibèrera, et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Le dossier sera réalisé en interne. Autorisation est donnée à la Présidente pour solliciter une dotation de l'Etat pour les dépenses liées à cette procédure, conformément à l'article L. 132-15 du Code de l'Urbanisme.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Miserey-Salines.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée au siège de Grand Besançon Métropole et en Mairie de Miserey-Salines pendant un mois et une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Grand Besançon Métropole et sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 1

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULJEU
1^{er} Vice-Président

